



## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM.

Second projet de règlement numéro 392-2023 adopté le 13 mars 2023, modifiant le Règlement de zonage no 148-06 de la Municipalité de Saint-Côme-Linière

#### AVIS PUBLIC :

1. À la suite de l'assemblée de consultation tenue le 13 mars 2023, le conseil a adopté un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no 148-06 **afin d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381 et afin de corriger les limites de l'ilot déstructuré no 2 (rue Cloutier et rue Duquet) pour tenir compte de la réalité cadastrale des lieux (dossier 359285 CPTAQ).**
2. Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées ou des zones contiguës afin que le Règlement no 392-2023 soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
3. Ce projet a pour effet :
  - **d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381 et de corriger les limites de l'ilot déstructuré no 2 (rue Cloutier et rue Duquet) pour tenir compte de la réalité cadastrale des lieux (dossier 359285 CPTAQ)**
4. Pour être valide, toute demande se rapportant à la disposition ci-haut doit :
  - Provenir d'une zone visée ou d'une zone contiguë à celle-ci;
  - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
  - **Être reçue à la municipalité pour le 24 mars 2023 à 12h00;**
  - Pour être valide le nombre de requêtes reçues doit être d'au moins 12 de la même zone ou représenter la majorité des personnes intéressées si la zone n'en comporte pas plus de 21.
5. Le second projet de règlement et les extraits de cartes peuvent être consultés au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CÔME-LINIÈRE,  
CE 16 MARS 2023.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin  
Directeur général / Greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 16<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin  
Directrice générale/greffière-trésorière